



13^e foire  dans
l'Embrunais

Sous le thème de l'Agriculture

DOSSIER D'INSCRIPTION 2011

Les exposants qui désirent donner une conférence et/ou apparaître sur notre site Internet et sur les dépliants:

RETOUR IMPERATIF DES DOSSIERS : 30 JUIN.

Samedi 10 et Dimanche 11 septembre 2011

2 jours EXPOSANTS/

- ✓ **Animations permanentes** : Débats, conférences, spectacles et musiques
- ✓ **Forum Santé** : Conférences, stands autour des Méthodes Alternatives de Santé.
- ✓ **Salon Vélo** : Stands - conférences, - expositions.
- ✓ **Pole Pédagogique** : avec stands participatifs
- ✓ **Soirée festive** le samedi avec restauration, buffet Bio.

Vendredi 9 SEPTEMBRE

Conférence – débat sur l'Agriculture biodynamique
à l'occasion du 150^{ème} anniversaire de la naissance de Rudolf STEINER
Salle de la Baratonne à Baratier

Samedi 10 SEPTEMBRE

Conférence de Didier GRANDGEORGES, médecin homéopathe de renom
sur le thème « l'esprit du remède homéopathe »

Dimanche 11 SEPTEMBRE

Conférence de Geneviève AZAM, auteure du livre, « Le temps du monde fini... Vers l'après
capitalisme », maître de conférence en économie à l'université de Toulouse,
Membre du conseil scientifique d'Attac

Organisée par : l'Association **GENEPI** en partenariat avec : la Communauté de Communes de l'Embrunais, l'Association « Embrun-Ecologie », Agribio 05, le Syndicat Régional d'agriculture bio-dynamique PACA, des Professionnels de l'habitat sain, et avec le soutien du Conseil Régional, du Conseil Général, de la Commune d'Embrun le Smictom et des communes du canton.

Association GENEPI - CCE 9, rue de l'Archevêché 05200 Embrun – courriel : info@genepi-foire-bio.org
Site : www.genepi-foire-bio.org – Tel : 09 70 462 555 (messaging)



13^e foire **Bio** dans l'Embrunais

Mai 2011

Bonjour,

Depuis ses origines, la Foire bio de l'Embrunais, qu'anime une équipe consciente, compétente et dynamique, est motivée par un objectif de société plus juste et plus respectueuse de l'environnement. Si, au début, la sphère bio au sens large pouvait présenter un caractère marginal ou utopique, aujourd'hui, l'utopie, c'est de croire qu'on peut continuer à croître en gaspillant, affamant, polluant à l'infini. Les produits et les idées qui s'échangent lors de la Foire bio Génépi participent à une alternative nécessaire. Si vous partagez cette prise de conscience, vous y avez toute votre place et nous serions heureux que vous nous y rejoigniez.

Cette édition 2011, la treizième, **mettra un accent particulier sur l'agriculture** en général, et l'agriculture alpine en particulier. Certes peu concurrentielle à l'échelle des marchés internationaux, celle-ci possède toutefois de nombreux atouts : une belle pénétration de la bio (8,6% de la surface agricole est exploitée en bio, 5^e département en France), une grande diversité (élevage, arboriculture, produits laitiers, plantes alpines...), et un potentiel important en terme de transformation et de commercialisation. Mais l'agriculture de montagne va mal. C'est notre rôle et notre intention d'encourager ses acteurs actuels et à venir.

Cette année, les « Rencontres Génépi » débiteront dès le vendredi 9 septembre, par une journée ayant trait à l'agriculture (films, visites de fermes...). Le samedi 10 et le dimanche 11, les exposants seront présents deux journées complètes sur le site du plan d'eau d'Embrun (gymnase/piscine) qui sera ouvert aux thèmes suivants: agriculture et produits biologiques, matériaux sains, édition, construction écologique, santé et bien-être, associations sensibilisant à l'environnement... Cette édition comptera aussi des temps et des lieux réservés aux conférences, un espace dévolu au vélo, un forum des thérapeutes, des ateliers pédagogiques, et toujours un côté ludique et festif qui fait de cette manifestation un lieu apprécié des familles.

Voici donc l'esprit de l'édition 2011 à laquelle nous serions heureux de vous associer. Nous contribuerons ainsi à un mieux vivre ensemble, dans un monde plus humain et plus respectueux des générations futures.

Le Comité d'Organisation



Règlement de la 13^e foire bio. *GENEPI* à destination des exposants

Article 1 : Objet

Ce règlement a pour objet de définir le fonctionnement de la foire biologique de Genépi. Cette foire s'appelle : « *Génépi* ».

Article 2 : Comité d'organisation

La Foire est organisée par l'**Association GENEPI**

Le comité d'organisation et le conseil d'administration sont composés des collèges ci-après désignés :

- Collège des Personnes Physiques et Consommateurs.
- Collège des Agriculteurs Biologiques.
- Collège des Agriculteurs Bio-dynamiques.
- Collège des Professionnels de l'habitat sain et des économies d'énergie.
- Collège des Professionnels de la transformation et de la distribution.
- Collège des Associations ayant pour but la promotion et le respect de l'environnement.

Le comité d'organisation est chargé de piloter la foire et de prendre les décisions y afférant, et s'engage à suivre et à faire respecter l'éthique de la manifestation pour son fonctionnement.

Article 3 : Emplacement, jour et heure

Les emplacements sont attribués par le comité d'organisation ou son délégué. Les demandes et toute autre correspondance concernant la foire doivent être adressées à :

☒ **GENEPI** - Communauté de Communes de l'Embrunais - 9, rue de l'Archevêché 05200 Embrun

Seuls pourront exposer et vendre sur cette foire les personnes physiques ou morales autorisées par le comité d'organisation et ayant accepté le présent règlement.

La foire « exposants » a lieu Samedi 10 et Dimanche 11 Septembre 2011.

Elle est ouverte au public le Samedi de 10 h à 19 h et le Dimanche de 9 h à 18 h

Les véhicules des exposants doivent impérativement être évacués du lieu de la foire et de ses abords pendant les heures de vente et doivent être garés pendant le déballage et le remballage de façon la moins gênante possible pour la circulation. L'installation des stands sera effectué entre 8 h et 10h . Au delà de 10h, les places vacantes seront considérées comme libres et pourront être attribuées à d'autres exposants. **Le démontage des stands ne commencera qu'à 18h pour des raisons de sécurité et d'organisation.**

Le comité d'organisation fournit l'emplacement, à charge pour l'exposant d'apporter tout le matériel d'exposition : tréteaux, parasol, parapluie forain, câbles électriques (50 m linéaires), chaises, etc.

Aucun matériel d'exposition ne sera fourni par le comité d'organisation.

La foire a lieu en plein air, les exposants doivent prévoir une protection contre le soleil et d'éventuelles intempéries.

Pour le forum santé qui se déroule dans un espace couvert, en dur et fermé la nuit, le comité d'organisation fournit l'emplacement (env. 5 m²) délimité, au moins latéralement, par des grilles, ainsi qu'une petite table et 2 chaises. L'habillage du stand reste à la charge de l'exposant.

L'entrée pour le public est gratuite.

Article 4 : Inscription

Les exposants devront remplir un dossier d'inscription et le renvoyer avec le paiement à l'association Génépi. Il sera fait mention de leur participation sur le dépliant distribué sur la foire et sur le site Internet www.genepi-foire-bio.org si votre dossier nous parvient **avant le 30 /06/11**

Article 5 : Tarifs

- Exposants Associatifs non marchands (copie statuts obligatoire) : 20 € pour un espace de 3 à 5 m linéaire.
- Exposants Agriculteurs Producteurs Transformateurs Bio : 35 € pour un espace de 3 à 5 ml.
- Exposants Associatifs marchands (produits ou services) : 75 € pour un espace de 3 à 5ml.
- Exposants Marchands hors restauration : 75 € pour un espace de 3 à 5ml.
- Exposants Forum Santé (espace couvert et fermé) 80 € pour un espace de 5 m².
- Exposants avec restauration sur la foire : 100 € pour un espace de 6 à 8ml.

Tout désistement après inscription ne sera pas remboursé sauf cas de force majeure.

Stand supérieur à 5 mètres : supplément au prorata du linéaire demandé dans la limite de l'espace disponible.

Article 6 : Exposants pouvant être admis

Nous favorisons la présence des producteurs en limitant les exposants revendeurs et en majorant leur contributions financières.

a) Catégorie agriculture, matériel, fertilisant, protection des cultures.

Tout exposant ayant fourni lors de son inscription la liste des produits utilisables en agriculture biologique.

b) Catégorie produits alimentaires et assimilés.

Les agriculteurs et transformateurs titulaires d'une licence annuelle de produits issus de l'agriculture biologique agréée par un organisme certificateur homologué : Ecocert, Qualité France, Nature & Progrès, Demeter, FNIVAB, EKO...

Il en est de même pour les autres exposants vendant des produits alimentaires et assimilés.

Il est demandé avec le dossier d'inscription une copie de la certification ou de la licence.

c) Catégorie artisans et entreprises.

Tout artisan ou entreprise ayant fourni lors de son inscription la liste des produits offerts et toute documentation les concernant faisant apparaître leur intérêt écologique, tant du point de vue usage que fabrication et fin de vie.

d) Catégorie hygiène, cosmétique, entretien, huiles essentielles.

Les exposants devront fournir la liste des produits exposés.

- Les cosmétiques : leurs ingrédients devront être issus de l'agriculture biologique et posséder un label homologué: COSMEBIO ou Nature & Progrès.

- Les savons et produits ménagers seront acceptés avec 0 % de phosphate et une biodégradabilité de + de 98 %. Les matières premières seront uniquement végétales, en priorité d'origine « bio ». Sont interdites les bases animales ou issues de la pétrochimie.

- La qualité des produits sera bien mise en évidence pour faciliter le choix des consommateurs.

e) Catégorie Forum Santé.

-Tout praticien de santé exposant devra fournir une copie de son diplôme ou certificat de formation. Si des soins sont dispensés lors du forum, ceux-ci devront être gratuits à titre de démonstration.

-Tout praticien de santé exposant s'engage à respecter en totalité le travail et la notoriété de ses confrères, présents ou non, qu'il s'agisse de professions médicales, paramédicales ou relevant des thérapies non conventionnelles.

f) Conférenciers.

-Tout exposant œuvrant pour l'agriculture biologique, la santé, la dignité de l'homme, la protection de l'environnement peut proposer une conférence ou un atelier (1 inscription = droit à 1 conférence OU 1 atelier) d'1h15 maximum. Seuls les conférenciers invités par le comité d'organisation sont autorisés à présenter leur conférence sans obligation de tenir un stand. Le nombre de conférences étant limité, le comité d'organisation donne la priorité aux conférenciers n'étant pas ou peu intervenus lors des précédentes éditions de la foire bio Génépi. Devant l'afflux de propositions de conférences, le comité d'organisation décline toute proposition spontanée.

-La transparence des actes, des propos est de rigueur. Chaque participant agit sous sa propre responsabilité.

L'Association GENEPI ne peut être tenue pour responsable du comportement des participants à la foire et du contenu des conférences. Le comité d'organisation est le seul habilité à accepter un exposant sur la foire ainsi que les produits présentés.

Article 7 : Règles de présentation

Tout exposant bénéficiant d'une mention (producteur, transformateur, distributeur) devra le faire savoir aux visiteurs par un panneau très visible, délivré par l'organisme attribuant la mention.

Les produits devront être frais, exposés dans les règles de l'hygiène publique et étiquetés clairement (étiquetage légal et étiquetage de mention). Les prix devront être affichés.

Article 8 : Assurances & responsabilités.

1) les exposants, les exploitants d'activités de restauration et de loisirs ou sportives sont responsables de l'application des règles de sécurité propres à leurs activités respectives (incendie, conformité des matériels et matériaux, hygiène etc....).

2) les contrevenants au règlement et installateurs de stands non conformes sont informés qu'ils peuvent être interdits d'exposition par le chargé de sécurité de la foire bio.

3) les exposants doivent être titulaires d'une police d'assurance en responsabilité civile et professionnelle couvrant les risques liés à cette manifestation.

4) l'association Génépi assure la garde des stands et objets déposés pendant la période de fermeture (19h à 8h). L'engagement de sa responsabilité est limité (voir police d'assurance Génépi); les exposants sont donc invités à ne pas laisser d'objet et marchandises de grande valeur.

Article 9 : Emballages et déchets

Les exposants s'engagent à participer au tri sélectif des déchets et à laisser leur emplacement propre après leur départ ; des containers seront à disposition sur la foire. Il est recommandé aux exposants d'utiliser des sacs en papier.

Le comité d'organisation.

CCE 05200 Embrun

☎ : 09 70 462 555 (messaging)

Date limite de remise des dossiers
pour une insertion sur le site

Internet : **30 Juin**

DOSSIER D'INSCRIPTION POUR LES SAMEDI 10 et DIMANCHE 11 SEPTEMBRE 2011

Nom	Prénom		
Raison sociale			
Adresse			
Code postal	Ville	Tél.	
N° identification (MSA, SIRET, APE)			Fax
Nom du responsable		Statut	
E-mail (fortement souhaité) :			Site :

- | | | | |
|---|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> Agriculture | <input type="checkbox"/> Alimentation | <input type="checkbox"/> Artisanat | <input type="checkbox"/> Boissons |
| <input type="checkbox"/> Défense animale | <input type="checkbox"/> Energie | <input type="checkbox"/> Enfants | <input type="checkbox"/> Environnement |
| <input type="checkbox"/> Habillement Textiles | <input type="checkbox"/> Habitat - Matériaux | <input type="checkbox"/> Jardinage | <input type="checkbox"/> Librairie - Edition |
| <input type="checkbox"/> Non Violence | <input type="checkbox"/> Relations Nord Sud | <input type="checkbox"/> Restauration sur place | <input type="checkbox"/> Santé Hygiène Beauté |
| <input type="checkbox"/> Social. | <input type="checkbox"/> Transports | <input type="checkbox"/> Autre : | et / ou <input type="checkbox"/> Conférencier |
| <input type="checkbox"/> Forum Santé (dans espace couvert en dur) | | | |

CE QUE VOUS EXPOSEZ

LISTE DES PRODUITS EXPOSES SUR VOTRE STAND. Nous vous demandons de préciser au mieux les produits que vous présentez. **Seuls les produits labellisés seront acceptés.**

.....

.....

.....

FOURNIR COPIE DE VOTRE CERTIFICATION.

CE QUE VOUS PROPOSEZ EN PLUS

Animation sur votre stand (précisez bien la nature de votre animation) ;

La dégustation de produits n'est pas considérée comme une animation.

.....

.....

.....

.....

Si vous êtes vendeurs de boissons alcoolisées ou autres, comptez-vous faire de la vente au verre ? OUI NON

Conférence, diaporama, atelier, exposition

Notez ce que vous proposez (thème, titre, durée, nom du conférencier). Nous prendrons contact avec vous afin de faciliter cette animation.

.....

.....

.....

.....

RETOUR DES DOSSIERS IMPERATIVEMENT AVANT LE 30 JUIN.

Tarifs

- Exposants Associatifs non marchands (copie statuts obligatoire) : **20 €** pour 3 à 5ml. (ml. sup. = 10€)
 - Exposants Agriculteurs Producteurs BIO : **35 €** pour 3 à 5ml. (ml. sup. = 10€)
 - Exposants Associatifs marchands (produits ou services) : **75 €** pour 3 à 5ml. (ml. sup. = 20€)
(copie statuts obligatoire)
 - Exposants marchands hors restauration : **75 €** pour 3 à 5ml. (ml. sup. = 20€)
 - Exposants Forum Santé (espace couvert et fermé) **80 €** pour 5m²
 - Exposants avec restauration sur la foire : **100 €**
- Stand supérieur à 5 mètres : supplément dans la limite de l'espace disponible.

TAILLE de votre STAND

Mon stand fait mètres de long ATTENTION : supplément au delà de 5 m linéaire
 Exemple : stand marchand de 7 mètres = 75 € + 2m x 20 € = 115 €

J'ai besoin d'électricité... OUI ou NON

PROMOTION DE NOTRE FOIRE

Je souhaite recevoir vers mi août tracts et affiches
 pour informer lors de marchés et de foires. pour faire parvenir aux adhérents de mon association.
 pour déposer dans mon lieu de vente.

Bénévoles

Je me propose pour (nature de l'aide proposée)

REMARQUES

Exemple : besoin impératif d'accès à mon véhicule et raison à préciser

ENGAGEMENT

J'ai pris connaissance du règlement de la foire bio ci-joint et m'engage à le respecter.
 Je joins à ce dossier d'inscription un chèque de €, à l'ordre de l'Association GENEPI avec mention au dos du chèque « foire bio ». Il représente la totalité de mon inscription.
 En cas de non sélection ou de non participation **pour raison de force majeure** mon inscription me sera remboursée.
 Pour avoir confirmation de l'inscription et recevoir votre reçu pour le paiement de votre participation,

Joindre une enveloppe timbrée libellée à votre adresse

Fait le/...../ 2011. Signature et cachet de l'exposant.

N.B. : Si vous voulez participer et soutenir l'Association GENEPI, vous pouvez y adhérer : cotisation 8 € par personne.

Demande d'adhésion 2011 à l'association Génépi

Je soussigné (e)
 Souhaite adhérer à l'association Génépi pour l'année 2011
 Cotisation de base : 8,00 € Cotisation de soutien : €

Fait à le signature :